

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - M David MARES - Adjoint – M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Corinne DROUEN.

Secrétaire : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

Information du Maire :

- Population officielle (INSEE) au 01/01/2022 : 606 habitants.
- Recettes 2021 de la taxe de séjour pour les meublés, hôtels et camping : 78 372,09€

1) Confortement de la falaise :

- Déclaration de projet
Suite à l'enquête publique, nécessité de se prononcer sur l'intérêt général du projet d'ouvrage de confortement de la falaise par déclaration de projet.
Accord du Conseil.
- Occupation temporaire
Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime auprès des services de la DDTM.
Accord du Conseil.

2) Demandes de subventions DETR / DISL 2022

Le Conseil a délibéré pour 3 dossiers en 2021 mais il convient de présenter de nouveaux dossiers pour 2022, toujours dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

- Salle le Garage
Devis de M CHAUFFRAY, économiste métreur, une étude gain énergétique nécessaire à la demande de subvention pour un montant de 3 250,00€ HT soit 3 900,00€ TTC. Ce qui permettra d'enrichir le volet économie d'énergie du Garage.
Accord du Conseil.
- La Digue
Accord du Conseil.
- Restauration du Lavoir
Accord du Conseil.

Ces dossiers seront déposés également auprès du Département pour subventions.

3) Personnel communal

Embauche d'1 adjoint technique à temps non complet (21h00/mois) du 01/02/2022 pour 6 mois.

Accord du Conseil.

4) Centre de Gestion (CDG)

La participation financière des employeurs publics pour les garanties de protection sociale complémentaire, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire dès 2025. Le CDG propose aux communes d'adhérer à des conventions de participation en « santé » et « prévoyance » à l'échelle départementale ou supra-départementale. Accord du Conseil.

5) Devis :

○ Mairie : plafond du RDJ

Des devis ont été demandés pour la création de dalles de plafond démontables et mettre un éclairage plus adapté à la salle (avec mise en valeur des œuvres picturales et lors des expositions).

Accord de principe du Conseil pour ces travaux.

○ Accueil de la mairie

- Devis de G2Info pour un ordinateur reconditionné pour un montant de 360,00€ HT soit 432,00€ TTC.

- Devis de l'entreprise d'électricité JC Halopeau pour la mise aux normes de l'accueil pour un montant total de 1 265,00€ HT soit 1 518,00€ TTC.

Accord du Conseil.

- Accord du principe de travaux, après mise en concurrence de plusieurs artisans, pour la porte de séparation entre le couloir d'entrée et l'accueil.

○ Salle des associations : achat matériel et travaux

Nécessité d'aménager cette salle pour pouvoir l'utiliser, par exemple pour les activités des associations de la commune (jeudis d'antan, etc...) ou le CCAS.

Des devis ont été demandés pour la peinture, l'électricité, la plomberie, la menuiserie, le mobilier et l'informatique.

- Devis de G2Info pour un ordinateur reconditionné avec logiciels pour un montant de 751,67€ HT soit 902,00€ TTC.

- Devis de l'entreprise JC Halopeau pour la pose de luminaires et la confection de prises de courant pour un montant total de 1 151,00€ HT soit 1 381,20€ TTC.

- Devis d'IKEA pour l'achat d'une cuisine avec évier et de 2 sièges de bureau pour un montant total de 790,83€ HT soit 948,99€ TTC, avec 79,00€ de livraison.

- Devis de Darty pour l'achat d'un micro-ondes et d'une table à induction pour un montant de 308,99€ TTC.

- Devis de Entreprise David DELAMARE pour les travaux de plomberie pour un montant de 1 612,59€ (TVA non applicable).

Accord du Conseil.

6) Local, 1 rue du Douet

Les jeudis d'antan ayant accepté de changer de lieu pour se réunir, le local est disponible pour une activité commerciale.

Après études des propositions arrivées en mairie, le Conseil retient le projet d'épicerie fine et buvette avec 2 semaines gratuites pour exécuter des travaux de rafraîchissement, adaptés audit commerce.

Le Conseil décide de fixer le montant du dépôt de garantie et du loyer mensuel à 650€, d'un bail précaire de 20 mois à compter du 1^{er} mars 2022 et le remboursement des taxes municipales.

7) Local, 4 rue Maréchal Foch

Suite à l'appel à projets, de nombreux dossiers ont été réceptionnés en mairie.
Après études des propositions arrivées en mairie, le Conseil retient le projet de vente d'objets de décoration, vaisselle, tableaux et petits meubles avec 2 semaines gratuites pour exécuter des travaux de rafraîchissement, adaptés audit commerce.
Le Conseil décide de fixer le montant du dépôt de garantie et du loyer mensuel à 600€, d'un bail précaire de 20 mois à compter du 1^{er} février 2022 et le remboursement des taxes municipales.

8) Prolongation du prêt de la salle St Roch

Demande de l'artiste jusqu'au 31/03/2022.
Accord du Conseil de prolonger la mise à disposition du 01/01/2022 au 31/03/2022 sous réserve du règlement de 200€ par mois, du remboursement des fluides et de la restitution de la salle dans son état d'origine.

9) Carte bancaire

Proposition de contacter les banques afin de mettre en place un contrat pour une carte permettant de payer les commandes notamment sur internet et certains autres paiements, hors mandats administratifs.
Accord du Conseil.

10) Local de stockage, rue du Général Leclerc (ancien abribus)

Proposition d'un montant mensuel de concession à 100,00 € pour de janvier à décembre 2022 (local exclu de la législation sur les baux commerciaux).
Accord du Conseil.

11) Communication aux nouveaux arrivants

Proposition de créer un fascicule ou un dépliant d'arrivée contenant des informations pratiques (OM, encombrants, heures des marées, services, etc...) dont le mode de distribution sera à préciser.
Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT



